



Erreur notaire depot de garantie

Par protos

Bonjour tout le monde.

Mon achat est terminé. Le notaire me demande 15000? car nous n'avions pas versé de dépôt de garantie (en accord avec les vendeurs) et dans l'acte définitif, il les a comptés comme versés lors du compromis.
Sauf qu'il vient de se rendre compte de son erreur.

J'aimerais bien les garder
que puis-je faire ?

merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Une erreur ne crée pas de droit. Vous devez payer la totalité du prix de vente.